



Syndicat National **FO** des Finances Publiques SECTION DE LA MOSELLE

DECLARATION LIMINAIRE CAPL LISTE D'APTITUDE C en B 2016

Madame la Présidente,

La CAP locale réunie ces **09 et 10 novembre 2015** va examiner les candidatures des agents ayant postulé à la liste d'aptitude de C en B au titre de l'année 2016.

La situation à la DGFIP, Direction d'un Ministère dit non prioritaire est grave. C'est pourquoi FO-DGFIP, Solidaires et CGT ont lancé un appel national à la grève le 18 novembre prochain exigeant l'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS et DES RESTRUCTURATIONS.

S'agissant de la CAPL de ce jour :

F.O.-DGFIP constate que, malheureusement, le nombre de candidats est encore en diminution cette année par rapport aux dossiers recensés l'année dernière.

Les chiffres pour la MOSELLE en sont la démonstration année après année :

- **Au titre de 2014 :**
164 agents ont fait acte de candidature
- **Au titre de 2015 :**
123 agents ont fait acte de candidature
- **Au titre de 2016 :**
119 agents ont fait acte de candidature

Pour mémoire : 213 candidats au titre de 2013

Résultat : 94 candidatures en moins depuis 2013, soit une baisse réelle de 45%.

Les nouvelles modalités d'affectation des promus se traduisant pour des agents par des mobilités forcées en sont la cause directe.

Nous rappelons dans cette CAPL que **F.O.-DGFIP**, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale le maintien du « *droit au retour* », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents C promus B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude.

F.O.-DGFIP revendique toujours cette garantie.

Mobilité forcée, gain de rémunération ridiculement peu élevé, voire frais de double résidence, c'est là la traduction de l'engagement du Directeur Général du "gagnant-gagnant" avancé lors de la fusion. Chaque agent en mesure aujourd'hui la traduction concrète.

FO-DGFIP condamne également la baisse drastique du nombre de promotions, 7 agents seulement sont proposés excellents (28 en 2013) et exige que la CAPL réunie ce jour inscrive à minima le même nombre d'agents proposés excellents qu'au titre de 2015.

Tout est donc mis en œuvre pour convaincre un nombre croissant d'agents des Finances Publiques de renoncer à ce mode de recrutement statutaire.

FO-DGFIP réaffirme son attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B.

Envers et contre tout FO-DGFIP continuera de défendre la promotion interne de tous les agents.